

Etudes disponibles sur le congé parental rémunéré

(avant 2004, il s'appelle APE c'est-à-dire allocation parentale d'éducation – depuis 2004, il s'appelle PAGE-CLCA c'est-à-dire complément de libre choix d'activité)

I - Chiffres cités par le rapport TABAROT

2, 287 millions d'enfants de moins de trois ans au 1-1-2005, dont environ 9% pris en charge au titre du congé maternité et 167 500 à la maternelle.

Le taux d'activité des femmes baisse quand le nombre d'enfants augmente. Le taux d'activité des mères de familles nombreuses diminue de moitié par rapport à celui des mères ayant un enfant.

Taux d'activité des femmes vivant en couple selon le nombre d'enfants (2006)

| | En % |
|--|------|
| 1 enfant de moins de 3 ans | 81,3 |
| 2 enfants dont 1 de moins de 3 ans | 59,8 |
| 3 enfants ou plus dont 1 de moins de 3 ans | 37,5 |

Source : INSEE, enquêtes emploi du 1er au 4ème trimestre 2006 - résultats en moyenne annuelle
Champ : femmes âgées de 15 à 59 ans

en raison de l'ouverture des droits à l'allocation parentale d'éducation (APE) à partir du deuxième enfant³¹. De 70 % en 1994, le taux d'activité a chuté à 55% en 2002, puis est légèrement remonté à 59,8%.

Au 1er janvier 2007, la France compte 2 400 000 enfants de moins de trois ans.

| Population des enfants de moins de 6 ans au 1 ^{er} janvier 2007 (France entière) | | | |
|---|---------|---------|---------|
| Age des enfants | <1 an | 1 an | 2 ans |
| Nombre d'enfants | 826 700 | 802 300 | 794 800 |
| | | | 3 ans |
| | | | 4 ans |
| | | | 5 ans |
| | | | 792 400 |
| | | | 795 100 |
| | | | 807 400 |

Source : INSEE au 1-1-2007, cité par CNAF accueil jeune enfant 2006

Couverture de la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de trois ans à fin 2005

| Nombre de places | Pour 100 enfants | Total en nombre de places |
|--|------------------|---|
| Accueil collectif | 11 | 256 800 (265 000 fin 2006) ³¹ |
| Service d'accueil familial | 3 | 62 100 (63 000 fin 2006) |
| Assistante maternelle | 30 | - 689 000 places disponibles estimées auprès de 263 000 assistantes employées. - 1 million de places théoriques pour 399 000 assistantes agréées |
| Ecole maternelle (ratio rapporté à l'ensemble des enfants de moins de trois ans) | 3 | 167 500 (rentrée 2007) |
| Capacité théorique d'accueil totale | 47 | 999 500 (à comparer à 2, 287 millions d'enfants de moins de trois ans au 1-1-2005, dont environ 9% pris en charge au titre du congé maternité) |
| Capacité totale, y compris valorisation des places en accueil collectif | 51 | La place en accueil collectif est occupée en moyenne par 1,3 enfants du fait des gardes à temps partiel. |

Source : chiffres DREES-PMI-2005, l'accueil du jeune enfant en 2006, observatoire national de la petite enfance – CNAF automne 2007

II - L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants

CEPREMAD 2008 Eric Maurin (1), Delphine Roy (2) Eric Maurin (1) : Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales et **Delphine Roy (2)** : Doctorante à l'Ecole d'économie de Paris

L'enquête ici commentée a été menée auprès de l'ensemble des parents inscrivant un enfant en petite ou très petite section de maternelle à Grenoble pour la rentrée de 2007, soit l'ensemble des enfants nés en 2004 et 2005 et entrés pour la première fois en maternelle à Grenoble en septembre 2007.

L'analyse portera sur ces 1 416 questionnaires.

A Grenoble, parmi les mères ayant fait une demande de place en crèche, environ 75% avaient un emploi avant la naissance de l'enfant, mais elles ne sont plus qu'environ 65% au moment de l'inscription en maternelle. La baisse est en réalité plus de 2.5 fois moins importante pour les mères dont la demande de place de crèche a été satisfaite (-5.8 points) que pour les autres (-15.6 points). La proportion d'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié est finalement multipliée par le même facteur deux chez les mères dont la demande est satisfaite (de 21.5% à 42.3%) que chez celle dont la demande est refusée (25% à 48.5%). L'effet de la substitution d'une place à temps complet en crèche à un temps complet d'un autre mode de garde est une augmentation de l'emploi maternel d'environ 15% d'ETC.

En prenant 40 000 euros comme valeur de base d'un emploi à temps complet⁷, on obtient un gain immédiat, en termes de salaire de la mère, de $15\% \times 40\ 000 \text{ euros} = 6\ 000 \text{ euros}$ par an grâce au surcroît d'emploi généré par l'obtention d'une place en crèche (soit plus du tiers du coût budgétaire de la place en crèche).

A ce gain immédiat s'ajoute le bénéfice tout au long de la carrière d'avoir évité une interruption d'activité de longue durée.

Les évaluations existantes suggèrent en effet que les ruptures de carrière de longue durée (deux ans ou plus) retardent et ralentissent très significativement l'évolution des rémunérations des femmes. Bayet (1997) constate par exemple un rythme d'évolution des salaires environ 1% plus faible pour les femmes ayant eu une interruption d'activité de deux ans ou plus, ce qui est sans doute une borne inférieure de l'effet.

Sur une carrière de 30 ans (soit entre 30 ans, âge moyen de la maternité, et la retraite), un différentiel de croissance de 1% cause une perte actualisée égale à environ 4 années et demi de salaire initial.

En gardant pour référence 40 000 euros comme valeur d'un emploi, et en gardant à l'esprit qu'une place en crèche augmente l'emploi féminin de 15% d'ETC, on peut ainsi estimer à $15\% \times 40\ 000 \times 4,5 = 27\ 000 \text{ euros}$ le gain réalisé, par place en crèche offerte, sur la suite de la carrière salariale des mères

III – Le Rapport TABAROT

Les priorités professionnelles des jeunes femmes sont fortement liées, dès les premières années de la vie active, à leurs charges familiales, ce qui ne résulte pas d'un véritable choix mais de l'assignation de la sphère domestique en priorité aux femmes et notamment aux mères (*T. Couppié et S. Epiphane, "vivre en couple et être parent. Impacts sur les débuts de carrière", Bref Cereq, n° 241, mai 2007*).

L'arrivée des enfants ne fait qu'accentuer ce phénomène. Un tiers des jeunes femmes déclarent que l'arrivée de leur premier enfant a eu une ou plusieurs incidences sur leur

emploi, alors que ce n'est le cas que d'un homme sur dix. Après leur première maternité, 17% des jeunes femmes passent à temps partiel, 11% changent de poste ou acceptent une mutation, 7% démissionnent de leur emploi et 4% prennent un congé parental à temps complet. Après la deuxième maternité, la moitié déclarent que leur activité professionnelle s'en est trouvée modifiée.

Plus d'une femme sur trois, ayant des enfants et un emploi, travaillaient à temps partiel en 2003, alors qu'elles étaient moins d'une sur six parmi les femmes sans enfant (*Eurostat, Statistiques en bref, Thème 3, Population et conditions sociales, 4/2005, Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale: des écarts entre les femmes et les hommes*). Une partie de la progression de l'activité féminine s'est faite sur des emplois à temps partiel. Mesuré en équivalent temps plein, le taux d'emploi féminin stagnerait depuis la génération de 1955 et n'atteindrait pas 60%.

Comparativement aux autres pays de l'Union, la France se distingue par un fort taux de temps partiel subi (près de 3 femmes sur 10), et des emplois à temps partiels courts (annexe 7). Parmi les enfants vivant avec leurs deux parents et ayant une mère travaillant à temps partiel, 19% ont une mère qui souhaiterait travailler davantage et 10% ont une mère qui travaille à temps partiel par manque de services de garde d'enfants ou parce que ceux-ci sont trop chers (*Mission de révision générale des politiques publiques relative à la politique familiale*)

Les choix des modes de garde des familles intègrent des contraintes de différentes natures. Une majorité de parents évoque des contraintes d'organisation et des contraintes financières. Les contraintes liées au manque de structures jouent dans le choix de 46 % des parents : ce critère est prépondérant pour 21 % d'entre eux. (54 enquête du CREDOC de septembre 2005 conduite auprès des bénéficiaires de la PAJE)

Plus de huit familles sur dix sont finalement satisfaites de l'organisation actuelle de la garde des enfants, après avoir surmonté les difficultés liées à la mise en place d'une organisation pour faire garder leur enfant. Seule une minorité de familles n'est pas satisfaite du mode de garde qu'elle a adopté (*Enquête modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES 2002*)

Parmi les familles ne se déclarant pas du tout satisfaites, un tiers des réponses désignent l'assistance maternelle agréée, la garde par la mère seule (16%), l'accueil individuel payant (13%), l'accueil collectif (12%) et les autres parents (10%). La crèche est le mode de garde qui aurait été préféré par la plupart des familles insatisfaites (56%), notamment celles insatisfaites par leur recours à une assistante maternelle (75%) ou une garde à domicile (70%).

Un quart des familles qui ont choisi de garder leur(s) enfant(s) n'avaient pas d'autre solution de garde (*pas de sources !*)

Le principal motif du recours à un mode de garde évoqué par les familles est « l'épanouissement des enfants » (44%).

« L'absence d'autre solution de garde » est la seconde raison principale évoquée par les familles (18% des cas), ce qui témoigne de la fréquence des choix contraints. Pour 25% des parents qui se sont arrêtés pour garder leur enfant, l'absence d'autre solution de garde est la principale raison pour laquelle ils ont choisi de garder leur enfant. Toutes raisons confondues, l'absence d'alternative est citée par 31% des familles (annexe 9).

Ces chiffres rejoignent ceux de la DARES (*DARES, Premières synthèses juillet 2003 : « pourquoi certaines femmes s'arrêtent elles de travailler à la naissance d'un enfant »*), qui estime à un tiers des femmes la proportion de celles qui se sont arrêtées pour des raisons liées à des difficultés de garde.

De même, la CNAF estime à un tiers le nombre de familles bénéficiaires du complément de libre choix d'activité qui déclarent qu'elles ont arrêté de travailler parce qu'elles n'avaient pas trouvé de mode de garde qui leur convenait (CNAF, essentiel n°92, août 2006)

Le complément libre choix d'activité handicape la carrière professionnelle des femmes.

Créée en 1985, l'allocation parentale d'éducation, qui a été remplacée en 2004 par le complément de libre choix d'activité, permet à un père ou à une mère de s'éloigner du marché du travail pendant une durée maximale de trois ans. Ce congé s'adressait à l'origine aux familles de trois enfants mais il a été étendu en 1994 à celles de deux enfants, puis dès le premier enfant (durée limitée à 6 mois).

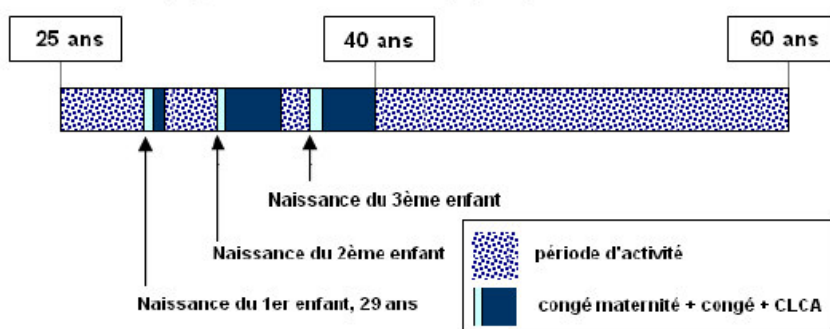
Depuis ces réformes, le nombre de bénéficiaires a sensiblement augmenté : le nombre de **bénéficiaires du CLCA s'élève à 578 000** en septembre 2007.

Si ces congés permettent souvent aux femmes de profiter pleinement de leurs enfants, ils pèsent sur leur carrière : parce qu'ils sont peu rémunérés (530 euros par mois au maximum), ils s'adressent en priorité aux demandeuses d'emploi indemnisées et aux femmes peu qualifiées en situation de précarité. De fait, les familles bénéficiaires du CLCA se situent dans les tranches de revenus les plus basses : 80% ont des revenus compris 0 et 3 SMIC et 50% entre 0 et 2 SMIC.

Il est possible de cumuler plusieurs congés de libre choix d'activité : ainsi, si la naissance du troisième enfant intervient avant les 3 ans du deuxième enfant, la mère peut rester en congé jusqu'à la date anniversaire des 3 ans du troisième enfant, ce qui porte potentiellement la durée du retrait du marché du travail à 6 années. Ces congés parentaux de longue durée pose des problèmes de réintégration sur le marché du travail : le capital humain diminue, les coûts supportés par les employeurs augmentent et les perspectives de carrière peuvent s'en trouver compromises.

L'effet actualisé d'une interruption de deux ans sur une carrière se traduit par une évolution de la rémunération moins favorable, dont le coût est estimé pour une femme à 27 000€ (CEPREMAD 2008). Une femme peut difficilement faire carrière si sa vie professionnelle est interrompue par des périodes de congés de longue durée. Le graphique ci-dessous illustre le cas d'une femme qui prendrait l'ensemble des congés disponibles pour garder ses enfants.

Représentation théorique de la vie professionnelle d'une femme entre 25 à 60 ans avec 3 enfants qui prend tous ses droits à congé pour garder ses enfants



Source : mission

Notes : lorsque le troisième enfant naît, l'aîné a en moyenne 8 ans et le cadet 4 ans et demi³⁵, les femmes ajoutent en moyenne entre 21 et 38 jours de congé au congé de maternité selon le rang de l'enfant (note de la délégation interministérielle à la famille)

Un tiers des femmes qui se sont arrêtées de travailler à la naissance de leur enfant évoquent des raisons liées aux modes de garde (DARES – Premières synthèses juillet 2003 : pourquoi

certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? D. Méda, M. Wirenink, MO Simon).

On peut donc estimer que pour 17% des enfants, un problème de garde existe, soit que l'offre est insuffisante, soit qu'elle n'est pas adaptée. Par addition aux 48 places pour 100 enfants déjà gardés, l'objectif théorique serait donc de 65 places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans.

Quels sont les objectifs poursuivis par le développement de l'offre d'accueil ?

1. **Réduire le risque de pauvreté des enfants et encourager la réussite sociale ;**
2. **Alimenter le moteur de la croissance** Les services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants sont des biens publics car ils génèrent des externalités
3. **Augmenter la population active** . La population française vieillit. Du fait du retard de leur taux d'emploi, les femmes ayant des enfants constituent un important gisement de main d'oeuvre qui pourrait réduire le risque de rétrécissement de la population active. la France pourrait prochainement respecter l'engagement pris lors du sommet européen de Lisbonne, qui a fixé l'objectif d'un taux d'emploi des femmes égal à 60% en 2010
4. **Dynamiser le moteur de la croissance démographique**
5. **Réaliser l'égalité hommes-femmes** La garde d'enfant est un des moyens d'arriver à réaliser l'égalité hommes-femmes, puisqu'elle permet aux femmes de s'extraire de leur rôle de mère pour s'investir dans une carrière professionnelle.

IV - Opinion des Français sur les priorités sociales DRESS 08

Presque la moitié des Français (46 %, même niveau qu'en 2006) estiment que, pour les enfants en bas âge, il est primordial de développer conjointement les services d'accueil des enfants et d'aménager le temps de travail des parents, puis 31 % d'entre eux considèrent que la meilleure action est de favoriser l'arrêt d'activité de l'un des deux parents pendant la période où les enfants sont en bas âge et enfin, 22 % disent qu'il faut améliorer le nombre et la qualité des services d'accueil des enfants hors domicile.

V - Etude INSEE et CNAF juin 2007 - La PAJE améliore-t-elle le choix des parents pour un mode de garde ?

L'échantillon choisi représente une population de 9 527 familles touchant la PAJE.

Le nombre d'enfants dans les familles bénéficiaires de la PAJE (43 % ont un seul enfant, 36 % en ont deux et 21 % trois) n'est pas différent de celui observé dans l'ensemble des familles ayant au moins un enfant âgé de moins de 3 ans.

Les parents ne bénéficiant que de l'allocation de base ont les revenus (2) les plus faibles parmi les allocataires de la PAJE (ils sont 55% à avoir des revenus faibles ou très faibles). Hormis ceux recourant à un établissement d'accueil collectif ou bien une garde informelle, la plupart n'emploient pas d'assistante maternelle ou de garde à domicile car ils ne travaillent pas. De plus, ils ne bénéficient pas du CLCA car ils ne remplissent pas les conditions d'activité antérieures nécessaires à son attribution.

Il s'agit donc globalement de familles modestes. 11% d'entre elles appartiennent toutefois au dernier quintile de revenus.

| | AB seule | CLCA 2 et + Plein temps | échantillon |
|----------------------|----------|----------------------------|-------------|
| revenus très faibles | 32% | 20% | 20% |
| revenus faibles | 23% | 30% | 20% |
| revenus moyens | 19% | 22% | 20% |
| revenus élevés | 15% | 14% | 20% |
| revenus très élevés | 11% | 14% | 20% |

Les bénéficiaires de l'allocation de base seule, population majoritairement composée d'inactifs, d'ouvriers et d'employés, sont plus nombreux à ne pas avoir de diplôme CLCA rang 2 et + : s'arrêter à taux plein n'apparaît économiquement rationnel que pour des personnes au niveau de vie modeste et les bénéficiaires du CLCA de rang 2 et plus à taux plein ont de fait des diplômes de niveau plus faibles et appartiennent plus souvent à la CSP ouvriers.

De façon symétrique, les parents qui exercent une activité professionnelle (le plus souvent à temps plein) et bénéficient du CMG détiennent plus souvent un niveau de diplôme élevé.

| | base seule | CLCA 2 et + | familles ayant un enfant de - de 3 ans (au-delà de l'échantillon) |
|---|---------------|----------------|---|
| agriculteurs | 0 | 1 | 2 |
| artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 4 | 7 | 6 |
| cadres et prof. lib | 12 | 11 | 16 |
| prof intermédiaires | 19 | 21 | 21 |
| employés | 19 | 15 | 14 |
| ouvriers | 39 | 42 | 37 |
| inactifs | 7 | 3 | 4 |

Les parents qui gardent eux-mêmes leur enfant : un choix éducatif

Les parents qui gardent eux-mêmes leur enfant font massivement référence (61 %) à la volonté de se consacrer à l'éducation de l'enfant pour expliquer leur choix (tableau 5, p. 12). Le bien-être de l'enfant est cité dans la même proportion (44 %) que chez les parents qui ne gardent pas eux-mêmes leur enfant (43 %).

Les contraintes financières sont ensuite citées, plus souvent que par les familles ayant recours à un mode de garde (bénéficiaires du CMG). En revanche, les contraintes d'organisation interviennent moins fréquemment dans le choix de ces parents. D'ailleurs, la moitié des personnes interrogées ne travaillaient pas au moment de la naissance de l'enfant (6). Le tiers seulement des familles déclarent qu'elles ont arrêté de travailler parce qu'elles n'avaient pas trouvé de mode de garde qui leur convenait.

(voir Méda *et al.*, 2003. De cette étude, ressort la multiplicité des contraintes pesant sur le choix de s'arrêter de travailler : s'arrêter de travailler correspond à un choix de vie. Pour 93 % des femmes interrogées, « profiter de l'enfant » a « beaucoup compté » dans la décision de s'arrêter de travailler et 92 % mentionnent l'envie de « consacrer du temps à l'enfant » (9). Calée sur l'enquête Emploi de l'INSEE ; dans cette enquête ont été sélectionnées uniquement les femmes inactives ayant un enfant âgé de moins de 3 ans qui avaient déjà occupé un emploi par le passé.

Tableau 5

| Principales raisons du choix du mode de garde, pour les personnes gardant leur enfant (en %) | | | | |
|--|------------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Parmi ces raisons, lesquelles ont compté le plus ? (deux réponses possibles) | | | | |
| | Base seule | CLCA de rang 1 à taux plein | CLCA de rang 2 et plus à taux plein | Ensemble des parents gardant l'enfant |
| Utiliser un mode de garde aurait coûté trop cher | 33 | 20 | 37 | 33 |
| Vous n'avez trouvé aucune autre solution pour faire garder votre enfant | 14 | 11 | 8 | 12 |
| C'était la solution la plus bénéfique pour l'enfant | 38 | 69 | 44 | 44 |
| Vous vouliez vous consacrer à l'éducation de l'enfant | 58 | 62 | 64 | 61 |
| Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec ceux d'un mode de garde | 12 | 13 | 16 | 14 |
| Vous ne travailliez de toute façon pas | 20 | 3 | 8 | 14 |
| Autres (événements personnels, démission ou licenciement, allaitement...) | 17 | 13 | 16 | 16 |
| Total (*) | 192 | 191 | 193 | 194 |
| <i>Effectifs enquêtés</i> | 500 | 400 | 300 | 1200 |

Source : Enquête allocataire PAJE 2005 – CREDOC/CNAF/DREES.

(*) Le total est supérieur à 100 %, deux réponses étant possibles.

La PAJE a permis le « libre choix » pour une majorité de bénéficiaires du CLCA à taux plein

La cessation d'activité professionnelle pour les personnes qui gardent elles-mêmes leur enfant est plus fréquemment un choix pour les personnes bénéficiant du CLCA que pour les personnes qui n'en bénéficient pas.

En outre, pour les deux tiers des familles n'ayant pas envisagé d'autres modes de garde, l'aide financière apportée par le CLCA est importante. Le complément de libre choix d'activité a donc permis à une majorité des familles bénéficiant du CLCA à taux plein de s'arrêter de travailler dans des conditions financières qu'elles jugent satisfaisantes. Pour ces familles à revenus plus souvent modestes, le CLCA permet un choix jugé bénéfique pour leur enfant, sans une perte de salaire trop importante. En effet, pour les deux tiers des familles qui bénéficient du CLCA à taux plein, la PAJE a été déterminante dans le choix de s'arrêter de travailler (graphique 2).

Toutefois, pour 47 % des bénéficiaires du CLCA de rang 2 à taux plein, la PAJE leur a permis de choisir un mode de garde davantage en adéquation avec leurs attentes. Cependant, elles sont restées contraintes financièrement au moment du choix.

Interrogés sur leur préférence pour un autre mode de garde, 19 % des bénéficiaires du CLCA à taux plein qui auraient souhaité continuer de travailler déclarent qu'ils auraient préféré la crèche pour leur enfant, 12 % un accueil par une assistante maternelle, rares étant ceux mentionnant la garde à domicile. Pour ces familles, le CMG-assistante maternelle et le CMGgarde à domicile ne suffisent donc pas pour permettre le choix de ces deux modes de garde : le reste à charge demeurerait trop élevé malgré l'aide financière de la PAJE.

Réduire son activité pour garder son enfant : les effets de la PAJE - François Marical
INSEE – Division études sociales.

580 000 bénéficiaires de la PAGE-CLCA fin 2005 : rapporté au nombre total d'enfants âgés de moins de 3 ans, cela signifie un taux de couverture global pour ce type d'aide de l'ordre de 28 %.

Environ 40 % des familles avec trois enfants ont recours au CLCA à temps plein dix-huit mois après la naissance de l'enfant contre environ 30 % des familles avec deux enfants. Dans le cas des enfants de rang 1, la possibilité nouvelle offerte par la PAJE de recourir à une cessation d'activité a trouvé son public : en 2004, 10 % des familles avec un seul enfant avaient recours à une cessation totale d'activité et 4,5 % à une cessation partielle d'activité, six mois après la naissance de l'enfant.

L'impact de la PAJE sur le choix du mode de garde CNAF 06

En 2005, trois mille parents bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant ont été interrogés (encadré 1) afin de hiérarchiser les différents motifs (éducatifs, organisationnels, financier...) présidant au choix du mode d'accueil ou de s'arrêter – au moins partiellement - de travailler.

L'éducation de l'enfant, critère prépondérant pour les parents qui s'arrêtent de travailler

Plus de la moitié des parents (61 %) gardant eux-mêmes leur enfant ont la volonté de se consacrer leur éducation (tableau 2). Le bien être de l'enfant est mentionné dans la même proportion (44 %) que chez les parents ayant recours à un mode de garde (43 %). Les contraintes financières sont davantage soulignées par les bénéficiaires de CMG. En revanche, les contraintes d'organisation interviennent moins fréquemment dans le choix de ces parents. D'ailleurs, la moitié des personnes interrogées n'exerçaient pas d'activité professionnelle au moment de la naissance de l'enfant ((2) Les parents qui choisissent d'élever eux-mêmes leur enfant mais ne peuvent pas bénéficier du CLCA sont précisément des personnes sans activité stable au cours des années précédant la naissance.

Le tiers des familles déclarent qu'elles ont arrêté de travailler parce qu'elles n'avaient pas trouvé de mode de garde qui leur convenait.

VI - ÉTUDES et RÉSULTATS n° 678 - février 2009 « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 »

Au cours de la semaine, du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures, les enfants de moins de 3 ans sont gardés la plupart du temps par leurs parents. En 2007, 63 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par un de leurs parents et un enfant sur trois n'est gardé que par ses parents, sans autres intervenants durant la semaine.

Le plus souvent, il s'agit de leur mère : 67 % du temps passé avec les parents est en fait passé avec la mère seule et 33 % du temps est passé soit avec les deux parents, soit avec le père seulement. Parmi les femmes qui gardent leurs enfants sans travailler (majorité des cas), rares sont celles qui n'ont jamais travaillé.

L'arrêt plus souvent temporaire. 70 % des mères de moins de 30 ans qui se sont arrêtées de travailler pour élever leurs enfants souhaitent retravailler [Garner *et al.*, 2004].

Garder ses enfants à titre principal est ainsi plus fréquent dans les familles à revenus modestes. Cette solution de garde n'est pas pour autant marginale en haut de l'échelle des revenus, puisqu'un tiers des enfants de moins de 3 ans appartenant aux familles les plus aisées (dernier quintile) passent la plupart du temps avec un de leur parent. Les enfants qui ont un frère ou une soeur, et à plus forte raison ceux qui vivent dans une famille nombreuse (trois

enfants ou plus), sont aussi plus souvent gardés par leurs parents à titre principal. Ces derniers exercent également moins souvent une activité professionnelle, notamment à temps plein : parmi les familles qui ont un enfant de moins de 3 ans, 49 % des familles avec un enfant unique comptent un parent sans emploi (inactif ou chômeur) ou travaillant à temps partiel, contre 76 % des familles de deux enfants et 89 % des familles nombreuses.

■ TABLEAU 1

Répartition des enfants de moins de 3 ans selon leur mode de garde principal en semaine* (en %)

| | Parents | Grands-parents ou autres membres de la famille | Assistante maternelle | Crèches | École | Garde à domicile | Autre mode de garde | Ensemble | Part dans la population des enfants de moins de 3 ans |
|---|---------|--|-----------------------|---------|-------|------------------|---------------------|----------|---|
| Situation professionnelle des parents | | | | | | | | | |
| Activité | | | | | | | | | |
| Au moins un parent inactif ou au chômage | 92 | 1 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 100 | 50 |
| Un parent à temps partiel (inférieur à 50%) | 76 | 0 | 8 | 13 | 3 | 0 | 0 | 100 | 5 |
| Un parent à temps partiel (supérieur à 50%) | 41 | 7 | 31 | 15 | 3 | 0 | 3 | 100 | 15 |
| Les deux parents travaillent à temps complet | 27 | 9 | 37 | 18 | 3 | 4 | 2 | 100 | 31 |
| Catégorie socioprofessionnelle de la mère (lorsqu'elle est active occupée) | | | | | | | | | |
| Agricultrices, artisanes, commerçantes et chefs d'entreprise | 61 | 4 | 21 | 10 | 1 | 2 | 1 | 100 | 2 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 18 | 7 | 36 | 21 | 3 | 13 | 2 | 100 | 10 |
| Professions intermédiaires | 34 | 6 | 36 | 20 | 3 | 1 | 0 | 100 | 17 |
| Employées | 42 | 9 | 28 | 14 | 4 | 0 | 3 | 100 | 20 |
| Ouvrières | 65 | 10 | 15 | 5 | 1 | 0 | 4 | 100 | 4 |
| Situation familiale et résidentielle | | | | | | | | | |
| Type de ménage | | | | | | | | | |
| Couple | 62 | 4 | 19 | 10 | 2 | 2 | 1 | 100 | 88 |
| Parent isolé | 71 | 3 | 8 | 13 | 2 | 0 | 3 | 100 | 12 |
| Taille de la fratrie | | | | | | | | | |
| Ménage avec un enfant | 51 | 5 | 26 | 13 | 2 | 2 | 1 | 100 | 42 |
| Ménage avec deux enfants | 66 | 5 | 15 | 9 | 2 | 2 | 1 | 100 | 37 |
| Ménage avec trois enfants ou plus | 83 | 2 | 6 | 5 | 2 | 1 | 1 | 100 | 21 |
| Niveau de vie du ménage | | | | | | | | | |
| Premier quintile | 91 | 1 | 2 | 4 | 1 | 0 | 1 | 100 | 21 |
| Deuxième quintile | 84 | 2 | 5 | 5 | 2 | 0 | 2 | 100 | 20 |
| Troisième quintile | 64 | 6 | 18 | 9 | 2 | 0 | 1 | 100 | 21 |
| Quatrième quintile | 44 | 7 | 29 | 16 | 2 | 1 | 1 | 100 | 19 |
| Cinquième quintile | 31 | 5 | 37 | 16 | 3 | 7 | 1 | 100 | 19 |
| Taille de l'unité urbaine | | | | | | | | | |
| Commune rurale | 64 | 4 | 26 | 3 | 2 | 0 | 1 | 100 | 25 |
| Unité urbaine de moins de 5 000 à 49 999 habitants | 70 | 4 | 18 | 6 | 1 | 0 | 1 | 100 | 21 |
| Unité urbaine de 50 000 à 199 999 habitants | 72 | 4 | 13 | 9 | 2 | 0 | 0 | 100 | 12 |
| Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants | 63 | 4 | 17 | 12 | 3 | 0 | 1 | 100 | 23 |
| Agglomération parisienne | 50 | 4 | 12 | 21 | 3 | 7 | 2 | 100 | 19 |

* Du lundi au vendredi entre 8 heures et 19 heures.

Note - Le niveau de vie correspond au revenu mensuel moyen du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Pour un ménage donné le nombre d'unités de consommation est calculé en attribuant la valeur 1 au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres adultes et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Lecture - Parmi les enfants âgés de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet, soit 31 % des enfants de moins de 3 ans, 37 % sont principalement gardés par une assistante maternelle agréée au cours de la semaine.

Champ - France métropolitaine.

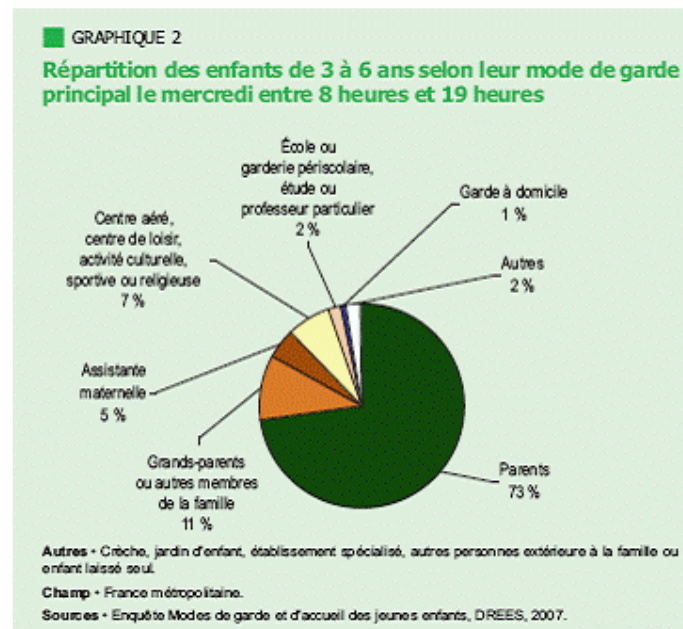
Sources - Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, DREES, 2007.

4 Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007

Le mercredi : 73 % des enfants âgés de 3 à 6 ans gardés par leurs parents

La quasi-totalité des enfants âgés de 3 ans à 6 ans vont à l'école. Le mercredi, jour sans classe pour quasiment tous les écoliers, 73 % des enfants âgés de 3 à 6 ans sont gardés principalement par leurs parents. Les autres enfants sont le plus souvent accueillis par leurs grands-parents (11 %). Ce jour est aussi celui des activités extrascolaires : 7 % des enfants pratiquent une ou plusieurs activités culturelles

ou sportives, dans un centre aéré ou de loisir ou dans une autre structure. Enfin, 5 % des enfants de 3 à 6 ans sont accueillis la majeure partie du mercredi chez une assistante maternelle agréée.



Avant et après la classe : les garderies périscolaires en relais des parents

Entre 16 heures 30 et 19 heures, 83 % des enfants âgés de 3 à 6 ans passent la plupart du temps avec leurs parents (graphique 3). Viennent ensuite la garderie périscolaire (7 %), l'accueil par les grands-parents (5 %) ou par une assistante maternelle (2 %).

Source : ÉTUDES et RÉSULTATS _ n° 678 - février 2009 Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007

VII – Le modèle Suédois – Rapport IGAS 2006 sur le congé parental fractionnable

La Suède n'a pas de congé de maternité (exception faite de quelques cas pour travaux pénibles)

La Suède n'offre pas de service de garde avant l'âge de 1 an, la pratique étant plutôt autour de 18 mois. A compte de l'âge de 1 an, les parents doivent voir leur demande satisfaite dans les 3 mois suivant leur demande.

En pratique, 90% des congés parentaux sont pris avant le reprise de travail professionnel, 10% seulement étant consommés pour des enfants de plus de 3 ans.

VIII - L'enquête CNAF / CREDOC (Juillet 99) L'allocation parentale d'éducation Une parenthèse de trois ans... ou plus

Le retour à l'emploi après une APE se passe relativement bien : 75% des femmes qui demandent l'APE occupaient un emploi au moment de leur demande (dont les ¾ un emploi stable, et ¼ un emploi précaire), 4 % étaient au foyer et 21 % au chômage.

A l'issue de l'APE, 27 % restent au foyer (dont 40 % en enchaînant une APE pour le 3^{ème} enfant¹), 22 % sont au chômage et 51 % retrouvent un emploi. Les ¾ de celles qui retrouvent un emploi se déclarent satisfaites des conditions de leur retour professionnel ².

L'enquête a été réalisée par téléphone, auprès de 830 femmes qui avaient perçu l'APE à taux plein en décembre 1997 et dont le benjamin a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 1998. Les personnes sélectionnées ne perçoivent plus l'APE au titre de leur deuxième enfant depuis six mois à un an au moment de l'enquête.

Juste avant de percevoir l'APE, les trois quarts des femmes interrogées exerçaient un emploi. La part de femmes au chômage n'a cependant pas progressé : elle est un peu supérieure à 20 % avant comme après. C'est la proportion de femmes se déclarant au foyer qui a beaucoup augmenté : elle passe de 4 % à 27 %. 40 % des femmes qui restent au foyer continuent de bénéficier de l'APE au titre d'un troisième enfant

Parmi les femmes qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE, seulement 56% ont retravaillé après. Un peu plus de la moitié de ces femmes (55 %) est restée dans la même société, en général au même poste. La plupart avaient un emploi stable (93 %) et avaient bénéficié à leur départ d'un congé parental qui les assurait de retrouver leur emploi (84 %).

Le sentiment général de ces femmes est que leur reprise du travail s'est plutôt bien passée : 75 % sont satisfaites de leurs conditions de retour à l'emploi. La satisfaction est un peu moins fréquente parmi celles qui ont repris un emploi avec un statut précaire (66 %).

Les trois quarts des femmes qui sont restées dans la même société et au même poste estiment que leur hiérarchie a plutôt bien réagi à leur retour. 12 % ont le sentiment contraire. Cette perception négative est accentuée parmi les femmes qui ont changé de poste : le quart considère que sa hiérarchie a mal réagi. Le changement de poste a alors été plutôt perçu comme une sanction de l'employeur.

Pour près de la moitié des femmes, la situation professionnelle est la même avant et après l'APE : 30 % sont restées en emploi stable ou à leur compte, 8% sont restées au chômage, 4% sont restées en emploi précaire, 2% sont restées au foyer.

Lorsque la situation a évolué, elle correspond souvent au choix de prolonger la parenthèse professionnelle commencée avec l'APE : 20 % sont passées de l'emploi vers l'inactivité et 5% du chômage vers l'inactivité. Il est alors difficile d'interpréter ce changement comme une amélioration ou une détérioration de la trajectoire professionnelle.

Les autres bénéficiaires se partagent entre celles pour qui il semble que la situation professionnelle se soit améliorée et celles pour qui elle s'est détériorée.

11 % de bénéficiaires ont retrouvé un travail à la sortie, éventuellement d'un statut supérieur à celui occupé à l'entrée. Il s'agit de femmes qui étaient au chômage ou qui occupaient un emploi précaire avant de percevoir l'APE.

Enfin, 19 % de femmes ont vu leur situation plutôt se détériorer. Il s'agit essentiellement de femmes qui avaient un emploi stable et qui sont maintenant au chômage ou ont un emploi précaire. Quelques personnes qui avaient un emploi précaire avant l'APE sont au chômage depuis leur sortie.

¹ En 2000, le nombre d'APE de rang 2 a eu tendance à régresser alors que celui de rang 3 c'est mis à progresser : on peut y voir une « explication » au rebond de la fécondité cette année là.

² CREDOC, 1999

Pour interpréter cette dégradation, il faudrait pouvoir comparer avec la situation professionnelle de femmes ayant des caractéristiques semblables mais n'ayant pas bénéficié de l'APE. Licenciement économique, démission parce que les horaires ne sont pas adaptés à une vie de mère de famille ou encore pour suivre le conjoint dans une autre ville sont autant de raisons qui peuvent amener une femme à perdre son emploi stable indépendamment d'un arrêt prolongé pour élever ses enfants.

Dans l'ensemble, la situation des bénéficiaires de l'APE entre 1995 et 1998 ne semble donc pas sensiblement moins bonne après leur sortie du dispositif qu'elle ne l'était avant leur entrée.

Avant l'APE, l'insertion professionnelle des bénéficiaires semble un peu moins bonne que celle de l'ensemble des femmes deux enfants dont l'un a moins de trois ans. Leur taux de chômage est plus élevé : 21 % contre 16,4 %. L'APE est probablement utilisée par des femmes ayant des difficultés à s'intégrer dans le monde du travail. Les bénéficiaires de l'APE sont surtout des employées et des ouvrières : elles représentent à elles seules 84 % de l'échantillon. C'est beaucoup plus que pour l'ensemble des femmes ayant deux enfants dont le dernier est âgé de moins de 3 ans (68 %).

L'APE semble ainsi concerner majoritairement deux populations opposées : d'une part des femmes bénéficiant d'une forte sécurité d'emploi, en particulier celles qui ont pu obtenir de la part de l'employeur un congé parental et, d'autre part, des femmes dont la trajectoire professionnelle était déjà fortement précarisée, et qui ne pouvait guère le devenir davantage. Cette forte hétérogénéité des publics à l'entrée de l'APE explique que les situations des femmes interrogées après avoir cessé de percevoir l'allocation sont aussi diverses, et qu'il est difficile de repérer l'effet de l'APE sur les trajectoires professionnelles.

Dans tous les cas, ces femmes s'appuient sur un conjoint ayant lui même une situation professionnelle stable, ce qui relativise les risques encourus par le ménage si la reprise de l'activité professionnelle après l'APE est difficile. La stabilité apportée par le conjoint semble même amener certaines femmes (15 %) à ne plus retourner sur le marché du travail alors qu'elles ne peuvent plus prétendre à l'APE.

IX- Les bénéficiaires de l'Allocation parentale d'éducation : trajectoires d'activité et retour à l'emploi – DRESS Etudes et résultats - N° 399 • mai 2005

Des retraits du marché du travail qui ont conduit à une diminution de la proportion de chômeuses Les femmes recourant à l'APE sont devenues inactives durant la période où elles bénéficiaient de la prestation. L'extension du dispositif aux mères de deux enfants à partir de juillet 1994 a ainsi eu des effets sur les taux de chômage et d'inactivité de cette partie de la population. Si en 1993, environ un tiers des mères de deux enfants, dont l'un âgé de moins de trois ans, étaient femmes au foyer, en 2002, leur part s'établissait à 44 %.

Dans le même temps, la part des actives occupées a diminué de 7 points, passant de 57 à 50 % et le taux de chômage des mères de deux enfants (dont au moins un en bas âge) est ainsi passé de 16 % avant la réforme à 10 % en 2002. Quant à la part des chômeuses au sein de l'ensemble de ces mères actives ou non, elle a été divisée par deux, passant de 11 % à 5 %. En 2003 et 2004, cette proportion de chômeuses reste de l'ordre de 5 % à 6 % parmi les mères de deux enfants (dont l'un en bas âge) âgées de 20 à 49 ans et vivant en couple.

Ces tendances combinées, qui semblent peu dépendre de la conjoncture économique, illustrent l'un des effets de l'APE de rang 2 : **ce sont les mères de deux enfants qui étaient les moins insérées dans l'emploi et les plus concernées par le chômage qui ont davantage eu tendance à quitter le marché du travail** (graphique 3).

Un retour à l'activité qui s'est fait en général dès les trois ans de l'enfant

De nombreuses familles ont eu recours à l'APE de rang 2, ce qui s'est traduit, comme on l'a vu, par un net recul des taux d'activité des mères de deux enfants après 1994. Les données issues des enquêtes Emploi annuelles ne permettent pas de suivre ces familles sur plus de trois ans. En revanche, il est possible de constituer des « pseudo-cohortes » (encadré 2) décrivant l'évolution des taux d'activité des mères de deux enfants en fonction de la date de naissance de leur second enfant, en distinguant ceux nés avant juillet 1994, et après.

Avant l'extension de l'APE aux naissances de rang 2, les taux d'activité des mères étaient effectivement nettement plus élevés, au cours des années suivant la naissance de leur deuxième enfant, que ceux des femmes dont le second enfant est né après juillet 1994. On observe, en outre, un important mouvement de retour à l'activité de toutes les femmes l'année suivant les trois ans de l'enfant, et ce quelle que soit la (pseudo-) cohorte étudiée. Les taux d'activité des mères dont les enfants sont nés après la création de l'APE de rang 2 ont ainsi retrouvé par la suite un niveau comparable à ceux des femmes dont les enfants sont nés avant la réforme.

Les comportements des mères peu qualifiées apparaissent toutefois assez spécifiques. Pour celles dont les enfants sont nés en 1992 et 1993, donc avant la réforme, le retour à l'activité est progressif et plus précoce, leurs taux d'activité augmentant régulièrement entre la naissance et les trois ans de l'enfant. En revanche, celles qui ont donné naissance à un second enfant après la réforme de l'APE ont vu leur taux d'activité se maintenir à un niveau faible (autour de 55 %) ou augmenter seulement très légèrement durant les trois années qui suivent la naissance de l'enfant. Ceci illustre le fait que **la plupart des mères peu qualifiées qui ont choisi de recourir à l'APE en ont conservé le bénéfice jusqu'à ce que leurs droits soient épuisés** (graphique 4).

Pour les mères qualifiées (graphique 5), l'écart entre les taux d'activité à la naissance du deuxième enfant, avant et après la réforme, est moins important et, que leur deuxième enfant soit né avant ou après juillet 1994, elles ont des profils de retour à l'activité relativement similaires. Leurs taux d'activité augmentent ainsi progressivement dès la première année de l'enfant : **les mères qualifiées qui ont bénéficié de l'APE de rang 2 ont donc probablement choisi de recourir à la prestation pour une période d'inactivité plus courte et de revenir sur le marché du travail avant les trois ans de leur enfant.**

Cependant, ce constat d'un retour marqué vers l'activité, une fois passé les trois ans du deuxième enfant, ne suffit pas à renseigner sur le devenir, en termes d'emploi, des femmes qui reviennent sur le marché du travail après trois ans d'absence : leur réinsertion est-elle plus difficile que pour celles qui se sont arrêtées moins longtemps ? Celles qui étaient au chômage avant de bénéficier de l'APE auraient-elles plus de difficultés dans la mesure où elles se sont durablement éloignées du marché de l'emploi ?

À leur retour sur le marché du travail, les mères bénéficiaires de l'APE connaissent un chômage important, mais pas plus élevé qu'avant la réforme

Parmi les mères de deux enfants ayant achevé leurs études avant l'âge de 19 ans (période 1, cf. encadré 2), la proportion de chômeuses était déjà élevée avant la réforme, et relativement

stable durant les années suivant la naissance de leur deuxième enfant : 12 % l'année de naissance de celui-ci et 14,3 % l'année suivant son troisième anniversaire (graphique 6).

Parmi les femmes dont le second enfant est né dans les deux années qui ont suivi la réforme de l'APE (période 2), la proportion de chômeuses est demeurée systématiquement moins élevée pendant les trois premières années suivant cette naissance. En revanche, **une fois passé le cap des trois ans (lorsque les droits à l'APE cessent), le nombre de chômeuses s'est fortement accru parmi les peu qualifiées, leur part devenant même supérieure à celle observée avant la réforme, ce qui laisserait supposer des difficultés accrues, l'année du retour sur le marché du travail, pour les femmes qui auraient bénéficié de l'APE. Néanmoins, dès l'année suivante, la proportion de chômeuses en leur sein retrouve un niveau comparable, et même légèrement inférieur, à celui observé pour celles dont l'enfant est né avant la réforme. Ce surcroît de difficultés semble donc avoir été transitoire et sans doute pour partie lié à la conjoncture économique.**

Pour les mères peu qualifiées ayant donné naissance à un second enfant à partir de 1997 (période 3), le phénomène est un peu moins net : la proportion de chômeuses a également tendance à augmenter une fois passés les trois ans de l'enfant, mais pour atteindre un niveau comparable, et non supérieur, à celui observé avant la réforme. Les difficultés de réinsertion sur le marché du travail sont donc réelles pour les mères peu qualifiées qui ont interrompu leur activité jusqu'aux trois ans de leur enfant, mais elles ne semblent pas être devenues particulièrement plus importantes pour celles qui ont pu recourir à l'APE après la réforme que pour celles dont le second enfant est né auparavant.

Parmi les mères ayant poursuivi leurs études au-delà de 18 ans (graphique 7), les proportions de chômeuses ont évolué, quant à elles, de la même façon, que leur second enfant soit né avant ou après la réforme, mais dans un contexte où leurs niveaux de chômage demeureraient plus faibles. L'écart observé en ce qui concerne les proportions de chômeuses avant et après la réforme, est donc, comme attendu, plus important pour les femmes les moins qualifiées, qui rencontraient le plus de difficultés potentielles sur le marché du travail et avaient le plus intérêt à recourir à l'APE.

Le surcroît de difficultés des anciennes bénéficiaires de l'APE lors de leur retour sur le marché du travail est sans doute lié à leurs caractéristiques initiales

L'étude des pseudo-cohortes ne permet toutefois pas de différencier directement les femmes selon qu'elles ont effectivement ou non eu recours à l'APE. Les caractéristiques individuelles des femmes et de l'emploi qu'elles occupent peuvent cependant être examinées en fonction de leur statut d'activité l'année précédente. On observe, dans ce qui suit, le groupe des femmes qui n'ont pas eu de troisième enfant³ et dont le second enfant, né après la réforme de l'APE, a eu trois ans en 2000, 2001 ou 2002, en supposant implicitement que celles qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur second enfant ont bénéficié de l'allocation⁴. La

³ L'année où leur second enfant a atteint ses trois ans, 18,1 % de ces femmes avaient eu un autre enfant (que ce soit l'année précédant l'enquête ou antérieurement). Ces dernières ont été exclues de notre champ d'étude. On s'intéresse donc uniquement ici à celles qui n'ont pas eu de troisième enfant.

⁴ Cela n'est pas toujours vrai car certaines femmes ont pu percevoir l'APE pendant un ou deux ans, et revenir sur le marché du travail avant les trois ans de leur second enfant ; d'autres ont pu arrêter de travailler avant la naissance de leur second enfant ou même ne jamais travailler et donc ne pas bénéficier de l'APE tout en étant inactives. Cependant, plus de la moitié (56%) des femmes qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur second enfant sont actives l'année suivante. Par ailleurs, les effectifs observés semblent corroborer notre hypothèse : on dénombre ainsi 292 000

comparaison entre les femmes inactives l'année précédant les trois ans de leur enfant et celles en activité la même année permet donc d'approcher les différences de situations des femmes sur le marché du travail selon qu'elles ont eu ou non recours à l'APE.

Ainsi, parmi les femmes dont le deuxième enfant a atteint ses trois ans en 2000, en 2001 ou en 2002, celles revenues sur le marché du travail et qui étaient inactives l'année précédente étaient 36 % à être au chômage, tandis que celles qui ne l'ont pas quitté étaient 7 % à être dans cette situation. Mais ce constat recouvre à la fois les difficultés rencontrées pour se réinsérer sur le marché du travail (tout du moins l'année du retour à l'activité) et un « effet de sélection » : les femmes ayant quitté le marché du travail pour bénéficier de l'APE étaient, comme on l'a vu, plus faiblement qualifiées, et avaient donc d'autant plus de risques d'être en difficulté pour retrouver un emploi à leur retour sur le marché du travail.

Inversement, les femmes qui sont restées sur le marché du travail ont sans doute fait ce choix d'autant plus facilement qu'elles avaient un emploi stable et donc un risque de chômage plus faible.

À niveau de qualification comparable, les femmes qui ont bénéficié de l'APE jusqu'aux trois ans de leur enfant et sont de nouveau en emploi occupent des postes moins qualifiés

Qu'en est-il par ailleurs des femmes qui retrouvent un emploi après trois ans d'interruption d'activité ? Sont-elles pénalisées par rapport à celles qui n'ont pas quitté, ou beaucoup plus brièvement, le marché de l'emploi ? **L'observation ne porte plus ici que sur les femmes dont les enfants sont nés après la réforme de l'APE et qui occupent un emploi l'année des trois ans de leur enfant. Celles qui ne travaillaient pas l'année précédente occupent en effet des emplois nettement moins qualifiés que celles qui étaient en emploi pendant cette période** (tableau 4). Parmi ces dernières, 42 % sont cadres ou professions intermédiaires, et 32 % sont employées qualifiées ; moins d'une sur cinq occupe un emploi non qualifié. La situation est inverse pour les femmes en emploi qui étaient inactives l'année précédente : 12 % d'entre elles sont cadres, professions intermédiaires, agricultrices, artisans ou chefs d'entreprise ; en revanche 60 % d'entre elles occupent des postes non qualifiés (39 % sont employées non qualifiées et 21 % ouvrières non qualifiées). **Mais ces résultats confirment avant tout que les femmes occupant des emplois qualifiés ou à responsabilité ont eu tendance à ne pas recourir à l'APE et à rester actives, ou à ne quitter leur emploi que pour un temps limité et inférieur à celui proposé par la mesure.**

Le problème est donc d'apprécier si des retraits d'activité plus longs (de la naissance aux trois ans de l'enfant) ont en eux-mêmes contribué à diriger celles qui ont fait ce choix vers des emplois moins qualifiés. 56 % des femmes qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur deuxième enfant (dont on fait l'hypothèse qu'elles se sont retirées du marché du travail en recourant à l'APE) n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de 18 ans, contre 34 % de celles qui exerçaient une activité l'année précédant. Leur faible niveau de qualification initiale explique ainsi, en partie, le fait qu'elles occupent beaucoup plus souvent des emplois non qualifiés.

Mais, si on connaît l'effet du diplôme, on ne dispose pas de données suffisamment précises sur les caractéristiques de l'emploi antérieur, qui peuvent influencer sur le type d'emploi retrouvé après l'interruption liée à la naissance de l'enfant. Une fraction importante des mères éligibles

femmes qui vivent en couple, ont deux enfants, dont l'un a moins de trois ans, et sont inactives dans l'enquête Emploi de mars 2002, effectif comparable au nombre de couples bénéficiaires de l'APE de rang 2 comptabilisés par la Cnaf (295 000 au 31 décembre 2001).

à l'APE pourrait également ne pas être en situation d'emploi juste avant la naissance de l'enfant. Le fait d'avoir retrouvé ensuite un emploi peu qualifié, ne peut donc être principalement relié au fait d'avoir recouru à l'APE, s'expliquant aussi par des parcours antérieurs plus heurtés et marqués par des périodes de chômage ou d'inactivité.